

Délibération portant approbation du calendrier de l'année universitaire 2026-2027

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
- Sur** proposition de la directrice de l'Ensib et de la directrice des études et des stages.

Le Conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le calendrier universitaire 2026-2027**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 21
Quorum de présence : 17
Votes exprimés : 21
Dont
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 25 juin 2026

Le Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. BERGÈRE", written over a circular stamp.
M. Marc BERGÈRE

La Directrice

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. MARCEROU-RAMEL", written over a circular stamp.
Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

**Délibération fixant le calendrier de l'année universitaire
2026-2027**

Il est proposé au vote du Conseil d'administration du 25 juin 2026 :

Le début de l'année universitaire est fixé au lundi 7 septembre 2026.

La fin de l'année universitaire est fixée au jeudi 30 septembre 2027.